

Coup de théâtre

Le projet de loi sur les OGM a été rejeté hier suite à l'adoption surprise d'une motion de procédure défendue par le communiste André Chassaigne. François Fillon a convoqué une Commission mixte paritaire aujourd'hui.

PARIS.- BUREAU DNA

■ Coup de théâtre à l'Assemblée et explosion de joie sur les bancs de l'opposition. Hier, contre toute attente, les députés ont rejeté le projet de loi sur les OGM. Par 136 voix contre 135, les parlementaires ont adopté une motion de procédure défendue par l'opposition, mettant ainsi fin aux débats houleux sur le texte fixant les conditions de coexistence des cultures avec ou sans OGM.

Le Premier ministre François Fillon a immédiatement annoncé qu'il convoquait une commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat pour trouver un accord sur le texte, qui devait initialement être adopté cette semaine. Selon Roger Karoutchi, ministre des relations avec le parlement, après adoption par la CMP, le texte devrait passer devant l'Assemblée ou le Sénat « bien avant juin, si possible même avant la fin du mois de mai. »

Jean-Marc Ayrault, le chef de file des députés socialistes, a annoncé que l'opposition de gauche sollicitait une audience à Nicolas Sarkozy, le président de la République, pour lui demander de « ne pas passer en force » sur le sujet.

« Les parlementaires ont signifié qu'ils considéraient que ce texte n'était pas abouti », a



Le pique-nique des opposants hier devant les Invalides à Paris. (Photo AFP)

exulté le communiste André Chassaigne après l'adoption surprise de sa question préalable (*). Un tel événement

ne s'était pas produit depuis le débat sur le PACS en 1998.

La gauche a laissé exploser sa joie. « C'est une belle victoi-

re pour les Français contre le gouvernement qui voulait passer en force », s'est réjoui le député vert Noël Mamère. Pour l'opposition, le gouvernement va devoir reprendre son travail à zéro. Armand Jung, député PS du Bas-Rhin, pointe « le manque de mobilisation dans les rangs de l'UMP ». « On a réussi à faire douter au delà de nos propres rangs », analyse-t-il.

«Ce vote traduit le malaise d'un grand nombre de députés»

Certains députés de la majorité partagent ce point de vue. Pour François Grosdidier (UMP, Moselle), opposé au projet de loi, « ce vote traduit le malaise d'un grand nombre de députés de la majorité qui ne se reconnaissent pas dans ce texte. » « Le gouvernement n'a pas fait son boulot, estime Lionel Tardy (UMP, Haute-Savoie), qui s'appretait à voter contre le texte, On a fait comme si cela allait être adopté. Et Jean-François Copé, le président du groupe, n'a pas assez mobilisé ses troupes. »

Le gouvernement et la majorité ont tenté de minimiser ce vote, estimant qu'il s'agissait plus d'un accident de parcours qu'un problème de mobilisation dans son camp. Jean-François Copé, président du groupe UMP, a re-

gretté un « incident de procédure ». « Cette manœuvre se retourne contre le PS: c'est un rejet non pas de la loi, mais du débat, a plaidé Robert Karoutchi, le ministre des relations avec le Parlement. « C'est une victoire à la Pyrrhus, analyse de son côté Antoine Herth (UMP, Bas-Rhin), le rapporteur du texte, L'adoption de cette question préalable ne rejette pas le texte. Le texte vit toujours. Elle met juste fin au débat et prive les socialistes de pouvoir défendre les 800 et quelques amendements qu'ils

avaient déposés. La gauche se prive de pouvoir faire valoir ses arguments. »

Les associations écologistes, qui manifestaient devant l'Assemblée, se sont félicitées de ce rebondissement inattendu.

Élodie Bécu

(*) Avec l'exception d'irrecevabilité et le renvoi en commission, la question préalable est l'une des trois types de motions de procédure discutées en début d'examen du projet ou de la proposition de loi. Elle tend à en contester l'utilité ou l'opportunité.

Pour une « définition scientifique »

Fabienne Keller, sénatrice UMP du Bas-Rhin, espère que le rejet du projet de loi OGM par les députés permettra au gouvernement « d'améliorer le texte en introduisant la définition du seuil sans OGM à 0,1% ». L'élue alsacienne a lancé hier avec Jacques Muller, sénateur Vert du Haut-Rhin, un appel commun, dépassant les clivages des deux partis auxquels ils appartiennent, pour une « définition scientifique du sans OGM ».

Le projet de loi, tel qu'il a été adopté par le Sénat, prévoit que le seuil du sans OGM sera fixé, espèce par espèce, par décret après avis du Haut Conseil pour les Biotechnologies, en attendant une définition européenne. Les deux élus alsaciens estiment qu'il faut inscrire dès maintenant le seuil de 0,1% dans la loi.

Pour Jacques Muller, qui participait au pique-nique sans OGM devant l'Assemblée, manifestation qui rassemblait notamment le leader altermondialiste José Bové ou l'ancienne ministre de l'Écologie Corinne Lepage (Modem), le rejet du texte par les députés est une « divine surprise ».

« Les lignes ont bougé à l'UMP, se félicite le maire anti-OGM de Wattwiller, Les députés UMP ont voté en conscience. L'appel que nous avons lancé avec Fabienne Keller s'inscrit dans cette logique. »

E.B.